

2008/8851 - SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE COPRODUCTION AVEC C PRODUCTIONS CHROMATIQUES POUR LA PRODUCTION D'UNE SERIE DE FILMS DOCUMENTAIRES DE 10 X 26 MINUTES INTITULEE «MES P'TITS DOCS ILLUSTRÉS» (DIRECTION DE L'EDUCATION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 janvier 2008 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

« Cap Canal, la chaîne de télévision pour l'éducation propose sur son antenne des programmes de télévision à l'attention des enfants et de ceux qui les aident à grandir.

Afin d'élaborer sa grille de programmes Cap Canal coproduit des œuvres audiovisuelles avec les sociétés de production audiovisuelle.

Cap Canal et C. Productions Chromatiques ont déjà coproduit des documentaires scientifiques pour les enfants à partir de 7 ans sous le nom « les enquêtes de la luciole » qui ont remporté un grand succès auprès des téléspectateurs mais également dans les festivals.

Sur la base de cette expertise, Cap Canal et C. Productions Chromatiques souhaitent coproduire une série de films de découverte du monde pour les très jeunes enfants à partir de 3 ans dans l'objectif d'éduquer le regard du très jeune téléspectateur aux images du réel et d'aiguiser leur curiosité du monde qui les entoure.

Cette série de 10 documentaires de 26 min pourra faire l'objet d'un redécoupage en 50 épisodes de 5 min, soit un épisode diffusé chaque semaine.

Chaque épisode tiendra compte de la spécificité de ce très jeune public en introduisant des dessins afin de favoriser l'imaginaire, des comptines, afin de jouer avec le langage, une voix-off rassurante et une chanson de générique de début et de fin entraînante.

Les 10 thématiques qui seront traitées dans cette série sont les gestes du quotidien : le temps qu'il fait et le temps qui passe, les animaux, les paysages, les éléments, la maison, la nature, les constructions, le corps, les sens.

Cap Canal participera à cette série d'un coût total de 389 720 euros HT.

Son apport sera de 26 000 euros HT en numéraire, soit une facture de 27 430 euros TTC et 108 660 euros net de taxes en industrie c'est-à-dire en conseil artistique et en moyens de tournage et de montage.

Les autres partenaires à la production sont :

- C. Productions Chromatiques,
- La Région Rhône Alpes,
- Le CNC. »

Vu ladite convention ;

Où l'avis de sa Commission Education – Petite Enfance ;

DELIBERE

1- La coproduction par Cap Canal d'une œuvre intitulée «Mes p'tits docs illustrés » est approuvée.

2-La convention de coproduction susvisée, établie entre la Ville de Lyon et C. Productions Chromatiques est approuvée.

3- M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4- La dépense de 27 430 € TTC sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours, article 205, fonction 213, programme ENV, opération CANAL, ligne de crédit 5840.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Y. FOURNEL